

AVIS ADMINISTRATIFS

AFFICHAGE DE LA DÉLIBÉRATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MANDELIEU-LA-NAPOLE

La délibération du 25 mars 2019 définit les modalités de concertation de cette modification. Elle est affichée en mairie principale et dans les deux mairies annexes pendant une durée d'un mois à compter du 04 avril 2019.

CESSATION DE GARANTIE

LA SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES AVIS

SO.CA. F² 26 avenue de Suffren, PARIS 16^{ème}, fait savoir que la garantie qu'elle a accordée à S.A.S. MAJESTIC IMMOBILIER, 24 bis Quai Lunel, 06300 NICE, Siren: 529595762, pour les opérations de transactions sur immeubles et fonds de commerce non détermination de fonds visées par la loi du 2 Janvier 1970, cessera trois jours francs après la publication du présent avis.

AVIS D'ENQUÊTES



Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DES ÉLECTIONS ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des affaires juridiques et de la légalité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux Déclaration d'utilité publique des périmètres de protection

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint-Léger à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et des périmètres de protection des forages du Goujon, destinés à l'alimentation en eau de consommation humaine de la commune de Saint-Léger, conformément à l'arrêté préfectoral du 18 mars 2019.

M. Giovanni VALASTRO, architecte enseignant, désigné en qualité de commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Saint-Léger - La Village - 06260, les : - mercredi 24 avril 2019 de 14 heures à 18 heures - jeudi 2 mai 2019 de 14 heures à 18 heures - vendredi 10 mai 2019 de 14 heures à 18 heures

PLAN LOCAL D'URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Guillaumes

Par arrêté n° 33 du 30 mars 2019, le maire de Guillaumes ordonne l'ouverture d'une enquête publique relative à l'établissement du PLU de la commune.

Le public est informé que cette enquête publique aura lieu pendant 31 jours du mardi 23 avril 2019 au jeudi 23 mai 2019.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et des avis formulés et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur en mairie de Guillaumes, place Napoléon III 06470 Guillaumes ou par courriel à l'adresse enqueteplu.guillaumes@orange.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes de Grasse et Mougans-Sartoux, conformément à l'arrêté préfectoral du 27 février 2019 à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie annexe du Plan-de-Grasse (6, avenue Louis-Cauvin, Mas du Collet, 06130 Grasse).

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie annexe du Plan-de-Grasse (6, avenue Louis-Cauvin, Mas du Collet, 06130) et en mairie de Mougans-Sartoux (6, avenue Louis-Cauvin, Mas du Collet, 06370) du lundi 8 avril au vendredi 10 mai 2019, soit 33 jours afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture des mairies.

Un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique mis à disposition du public en mairies de Grasse et de Mougans-Sartoux aux horaires d'ouverture précités.

Ces documents seront également consultables pendant les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes http://www.alpes-maritimes.gouv.fr

Le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour, à l'issue de l'enquête publique, déclarer d'utilité publique le projet de création d'une liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute à Grasse emportant la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Grasse et Mougans-Sartoux et cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation.

VIIE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTION ET/OU LIQUIDATION

SOCCI INVEST, SARL, à associé unique au capital de 600€, siège social : 2431, route de Cagnes, 06140 Vence, 499 401 834 RCS Grasse

S.A.R.L. au capital social de 91,469 Euros immatriculée au RCS de Cannes sous le numéro 417 501 145, dont le siège est situé 74, Boulevard Carnot à Cannes (06400).

AVIS DE PUBLICATION

SUISCOULTRAGE

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Cannes. Pour avis et mention.

Par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27/02/2019

Aux termes d'une assemblée générale du 27/2/2019 enregistrée à Grasse le 14/3/2019 ré: 2019 N 00355, il a été décidé : Liquidation de la société SCI LES ROCAILLES FLEURIÉES Siège social à Cannes-la-Bocca - 06150 Domaine de Pierre Longue Boulevard Leader, RCS NICE 439 927 617

Appels d'offres

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE

Le service départemental D'INCEMDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES 140, avenue Maréchal-de-Lattre-Tessigny CS 90099 06273 VILLENEUVE-LOUBET Cedex

INFORME

Du lancement des marchés suivants : (en ligne sur notre site https://www.marchés-securites.fr/)

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2019 au tarif de base de 4,16 € HT pour les Alpes-Maritimes.

LOTTO samedi 6 avril 2019. Includes a 49x49 grid of numbers and a 'Reussite' section with a 3x3 grid of numbers.